

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 49 (1961)

Heft: 3

Artikel: Suisse

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-269655>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Informations féminines et féministes

NEUCHÂTEL

Noël partout ! A la Société d'utilité publique

C'est la Société d'utilité publique des femmes suisses qui ouvrira les festivités de fin d'année, en organisant le soir de la Saint-Nicolas, une séance administrative précédée d'un souper surprise, suivi d'une partie récréative.

Quelques jours plus tôt ces dames avaient fêté Mlle von Kaenel, leur dévouée secrétaire depuis plusieurs décennies à l'occasion de ses 80 ans. Institutrice retraitée, notre compatriote, encore très alerte, s'intéresse toujours à la jeunesse s'occupant avec beaucoup de dévouement des Foyers pour écoliers qui rendent de si grands services aux mères obligées de travailler hors de chez elles. Mlle von Kaenel est également secrétaire de la commission pour l'enseignement ménager et ses propositions sont des modèles du genre.

Au Lyceum

Le 17 décembre, les Lycéennes, entourées des membres de leurs familles, inaugureront le nouveau local du club, situé Ecluse 40. Un repas de fin d'année, une séance de prestigieuse, tombola enchères américaines se succéderont pour la plus grande joie des participants.

Avec les maîtresses de pensions

Le même soir, délaissant soucis et préoccupations, les maîtresses de pension se retrouvaient autour de leur présidente, pour déguster un repas aux chandelles. Un modeste match au toto mit chacun en joie.

Aux Arts et Métiers

Les membres des Arts et Métiers se réunissent également en décembre, pour jouer des bienfaits de l'amitié, en organisant jeux et tombola dont le bénéfice s'en ira grossir le fonds de la course annuelle.

A l'Ecole professionnelle

Le Noël de l'Ecole professionnelle, entièrement préparé par les élèves, est tout empreint de fraîcheur, de finesse et de goût. L'aumônier des étudiants y apporte la note religieuse, la directrice clôture la fête en remerciant chacune.

A Bellevue, Marin

Un mot, encore, concernant la fête de Noël de la maison « Bellevue » à Marin. C'est une rencontre intercantonale puisque le curé, les deux pasteurs de Saint-Blaise ainsi que le conducteur spirituel de Champlain y participent. Récits et chants sont exécutés dans nos deux langues nationales. Noël est sans doute le point lumineux de l'année pour plusieurs de ces jeunes filles séparées de leurs familles, qui trouvent à Marin tout ce dont elles ont besoin pour repartir dans la vie, avec un nouveau et combien précieux bagage, moral, spirituel et même pratique, puisque plusieurs subiront l'examen pour l'enseignement ménager et le travail de maison.

Noël a été célébré avec ferveur dans la paix et la joie. Puisse cette joie nous accompagner tout au long de l'an nouveau, nous aidant à continuer, sans nous lasser, à agir, à intervenir là où cela nous paraîtra juste et utile.

E. R.

Chez les amies de la jeune fille

Le Noël du Home des amies de la jeune fille est une fête dont on se réjouit longtemps à l'avance. Messages, chœurs, mystères, morceaux de piano et de flûte se succèdent, sans oublier l'allouette du pasteur toujours fort appréciée. Une excellente collation préparée par les élèves de l'Ecole ménagère, met le point final à cette charmante rencontre.

E. R.

Distinctions, nominations

Mme Renée Cattin-Robert, avocate, a été nommée vice-présidente de la Commission cantonale en matière d'assurance invalidité.

Mme Béate Billeter, architecte, est actuellement membre de la Commission d'urbanisme de la ville de Neuchâtel.

Mme Cl. Gabus-Steiner, avocate, a été chargée par le Centre de liaison des sociétés féminines du canton de Neuchâtel, des consultations juridiques gratuites données une fois par mois et destinées aux femmes.

A La Neuveville, où se réunit le Synode jurassien de l'Eglise protestante bernoise, Mme Denise Piccard, aide-pasteur, a été nommée à l'Eglise réformée de langue française de Berne. C'est la première femme-pasteur nommée dans le canton de Berne.

Un cadeau de Noël pour la conseillère générale

Dans sa dernière séance de l'année, le Conseil général du chef-lieu a écouté une motion présentée par Mme Lucette Favre; elle demandait la création de foyers scolaires analogues à ceux existant déjà dans certains quartiers, afin que les enfants dont les parents travaillent en fabrique ou ailleurs puissent y être surveillés et faire leurs devoirs.

Cette proposition fut pesée, soupesée, étudiée sous toutes ses faces par les députés; d'aucuns la combattirent, d'autres l'approuvèrent. Au vote, 13 voix l'acceptèrent, 13 voix la repoussèrent. Le président départagea en faveur de Mme Favre « pour lui faire un cadeau de Noël ».

Cette intervention d'une femme au Conseil général de Neuchâtel confirme comme le prouvent différentes interpellations féminines dans d'autres communes du canton — que le premier souci de nos conseillères est la protection de la famille et particulièrement de ceux qui en dépendent, les enfants et les vieillards.

M. P.

... et le comité a été élu par acclamations, avec Mme Charles comme présidente et Mme Pahud-Jordan comme secrétaire.

Mme Honegger a ajouté quelques renseignements sur la maison de vacances d'Ollon, qu'elle préside, où des femmes peuvent passer d'agréables vacances à un prix défiant toute concurrence, grâce à la fondation Antonie Cossy.

S. B.

Nanette Genoud expose

Dans son atelier haut perché de la rue Etraz, à Lausanne, Nanette Genoud a montré, durant le mois de décembre, ses œuvres récentes, huiles, gouaches, dessins ramenés de voyages en Italie, en Grèce, en Espagne, en France. Impressions fugitives ou paysages bien plantés, de l'eau, la mer, les maisons du port, tuiles romaines et arcades, autant de délicates œuvres bien construites, bien pensées, qui font la réputation d'une artiste solide, toujours à la recherche d'autre chose, de mieux; lent et sûr. Cheminement d'une artiste dont notre journal a souvent parlé avec plaisir.

S. B.

Distinctions, nominations

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud a nommé 14 assesseurs à siéger au tribunal des assurances, dont trois femmes: Mmes Aimée Graber, Berthe Pelichet et Jacqueline Seylaz. (A.S.F.)

A Nyon, la nouvelle conseillère communale, Mlle Gabrielle Damond, a été assermentée et fleurée. (A.S.F.)

Depuis sept ans dentiste scolaire à Montreux, Mme A. Jaton a donné sa démission; elle est remplacée par Mme Fournet, à la Tour-de-Peilz, en possession du diplôme français.

Mme Nanette Bron a prêté serment devant le préfet de Lausanne comme garde-pêche auxiliaire. C'est la première fois qu'une femme assume ces fonctions.

Le 14 décembre, le Conseil communal de Bex a désigné comme secrétaire, pour remplacer un conseiller parti pour Lausanne, Mlle Catherine Mercier, institutrice à Bex depuis peu. Mlle Mercier est la fille de Marianne Mercier-Campiche, docteur ès lettres de l'université de Lausanne, qui a donné plusieurs articles à notre journal, notamment sur le théâtre de Girardoux.

C'est, sauf erreur, la première femme chargée de cette tâche.

S. B.

Il faut préparer déjà les élections de 1962

Avec une faible participation des électeurs et des électrices, le peuple vaudois a modifié, le 27 mars dernier, les articles 33, 35, 54 de la Constitution vaudoise. La division historique du canton en 60 cercles électoraux est remplacée par trente arrondissements électoraux dont la loi déterminera les limites; l'élection du Grand Conseil se fera selon la représentation proportionnelle. De plus, le Grand Conseil a décidé de reporter à 1962 la date des nouvelles élections législatives afin de les faire coïncider avec l'élection du Conseil d'Etat. Le nombre des députés tombera de 211 à 196.

Les délégués radicaux des communes des cercles de la Tour-de-Peilz et de Corsier se sont réunis à Chardonne, pour discuter de la situation de l'arrondissement qui groupera les cercles de la Tour-de-Peilz et de Corsier et élira 7 députés (actuellement 6). Mme G. Girard (La Tour-de-Peilz), présidente de l'Association vaudoise des citoyennes, assistait à la séance. Un bureau sera nommé pour préparer la représentation radicale de l'arrondissement; des citoyennes feront partie de ce bureau.

Il n'est pas trop tôt de parler de ces élections, de les préparer afin qu'un nombre toujours plus grand de citoyens et de citoyennes participent aux élections législatives.

GENÈVE

A l'Union des femmes

Selon la coutume, l'Union des femmes avait convié ses membres à célébrer l'Escalade en ses salons de la rue Etienne-Dumont; le soir du 9 décembre, une soixantaine de convives étaient réunis autour des tables, patriotiquement décorées, pour déguster la traditionnelle poule au riz.

Après le repas, Mme Alix Choisy, la présidente, qui avait ouvert la soirée par une aimable bienvenue, donna lecture du récit de l'Escalade, puis on chanta le Gé que l'ainé. Une revue et une séance de prestidigitation figuraient au programme. Des vers gentiment troussés, des chansons spirituelles et charmantes — mentionnons spécialement celle de la « Vieille maison » — firent défiler devant l'auditoire ravi les difficultés du « parking », la mode de 1900 et de 1960, deux Genevoises bon teint, une accorte receveuse de la C.G.T.E. et bien d'autres figures que nous ne pouvons énumérer faute de place. Merci à tous et à toutes: auteurs, interprètes, accompagnatrices... et souffleuses!

La soirée se termina par une adroite séance de prestidigitation présentée par M. Satimus et son impertinent petit Brutus.

Y. L.

RÉUNIONS ET CONFÉRENCES

Mercredi 18 janvier Genève

Union des femmes, rue Etienne-Dumont 22, 17 h. Groupe d'étude et discussions: Action de la commission romande des consommatrices. 20 h. 30: Club de rapprochement.

Dimanche 22 janvier Genève

Lyceum, 3 Promenade du Pin, 16 h. 30. L'Ecole des Veuves, de J. Cocteau, La Cage de Gabriel Arout, etc. avec J. Cornu, O. Kocher, E. Halter, A. Neury.

Vendredi 27 janvier Genève

Union des femmes, rue Etienne-Dumont 22, 14 h. 30 — Séance de l'Association du Sou Josephine Butler, causerie de Mmes J. Droin et L. Hentsch sur Quelques aspects actuels de la prostitution dans le monde et par Mme Secrétan-Rollier, Que se passe-t-il au Foyer d'accueil?

Association des femmes de carrières libérales et commerciales, 20 h. 15, rue Lefort 23, visite commentée du Musée des instruments anciens de musique (s'inscrire au 24 43 22).

Mardi 7 février Genève

Tea-Room Mirador, 24, rue du Mont-Blanc, 20 h. 15 — Assemblée générale de l'Association des femmes de carrières libérales et commerciales, après la partie administrative, clichés en couleurs présentés par Mlle F. Ehi, sur son récent Voyage en Amérique.

SUISSE

Le Grand Conseil du canton de Berne a modifié le décret sur les examens de diplôme des écoles normales en ce sens que sur les huit experts, deux doivent être des femmes. (A.S.F.)

Convention internationale N° 100: Le bureau du Conseil national n'est pas d'avis que l'affaire de la Convention « Salaire égal à travail égal » doit être classée. Le procédé des « réconciliation » devra faire place à un procédé de « réconciliation »; un compromis pourrait par exemple être trouvé en faisant valoir une réserve. Le Conseil national a accepté sans opposition la motion de son bureau. (A.S.F.)

Le Département politique fédéral cherche des stagiaires pour le service des chancelleries diplomatiques et consulaires à l'étranger. Les candidats et candidates subissent un examen d'admission, puis font deux années d'essai et se présentent à un examen final. Tous les détails utiles se trouvent dans la « Feuille fédérale » du 17 novembre 1960 qui sera envoyée aux intéressés. (A.S.F.)

S'abonner à **FEMMES SUISSES** est une bonne affaire!

Fr. 7.— par an. Chèques postaux 1. 117 91

Emile Egg
Cortarerie 26 - Tél. 24 36 20
De la GAINÉ ELASTIQUE à la CEINTURE MÉDICALE

Tout pour le bureau
BAUMANN-JEANNERET
49 RUE DU STAND - 3 Bd GEORGES-FAVON - GENEVE
PAPETERIE Tél. (022) 24 22 10
Exposition permanente de meubles et machines de bureau

INSTITUT DE BEAUTÉ
LYDIA DAÏNOW
Ecole d'esthéticiennes
Place de la Fusterie 4 Genève
Tél. 24 42 10 Membre de la FREC

ENCAUSTIQUE - BRILLANT
SOLIDE
ABEILLE
LIQUIDE
NETTOIE • CIRE • BRILLE VITE

Léon Smulović
● HORLOGERIE
● BIJOUTERIE
Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or.
Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89

Pour vos tricot, toujours les
LAINES DURUZ
Le plus grand choix de la Suisse Romande

FRAISSE & C^{ie}
TEINTURIERS
Magasins:
Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Rue de Rive 7 Tél. 25 19 37
Magasin et usine:
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58
TEINTURE ET NETTOYAGE

VOYAGES ET VACANCES
gratuits en collectionnant les bons de garantie des
Pâtes de Rolle

VAUD

A l'Union des femmes

Au cours de sa 64^e assemblée générale tenue le 8 décembre, l'Union des femmes de Lausanne, sous la présidence de Mme Charles, a approuvé le rapport d'activité qui rappelle les séances mensuelles, les causeries, le succès du thé-vente (871 fr.), loue le travail des divers bureaux créés par l'Union. A cause de la transformation du Casino de Montbonon, il n'y aura pas de journée des femmes vaudoises en 1961.

Les comptes présentés par Mme Pernet accusent un déficit de 500 fr., en dépit d'un don de 850 fr. de la Loterie romande, qui a accordé en outre 850 fr. à l'aide aux mères. Cette dernière, dirigée par Mme Freymond, a soutenu 23 mères, accordé pour 800 fr. de dons d'épicerie et de vêtements.

La commission des cours, que préside Mme Bieler-Butticaz, a fait donner des leçons de français par Mlle Nicati à une quinzaine de jeunes Suisses allemandes; ces cours sont subsideés par la direction des Ecoles (200 fr.) Mme Charles Perret a rapporté pour la dernière fois sur l'activité du bureau d'adresses, qui a reçu 27 demandes de travail et 66 offres. Mme Gerber remplacera Mme Perret, démissionnaire après une longue période de travail.

Le bureau des consultations juridiques, dirigé par Mme Charles avec l'aide de Mlle L. Comte, de Mlle P. Vailloin, J.-P. Raymond, Baud, occupe à Lausanne, s'est occupé de 194 cas, la plupart relatifs à des conflits conjugaux qui révèlent un déplorable manque de préparation à la vie à deux; les collaborateurs de ce bureau s'efforcent de pallier à cette carence et de renseigner les femmes.

Les statuts, plus que cinquantenaires, revus par Mlle L. Comte, avocate à Lausanne, ont été approu-

Quelle sera ma place demain ?

Un forum où des Américaines de toutes conditions interrogent des spécialistes

On l'a voulu très bref, puisqu'on regarde avant tout vers l'avenir. Cependant, il est intéressant de noter que le Bureau a été créé en 1920, au lendemain de la première guerre mondiale, pour s'occuper des problèmes soulevés par l'occupation de la main-d'œuvre féminine pendant les hostilités, pour promouvoir le bien-être et la dignité des travailleuses, et pour accroître leur contribution au bien civique, économique et social de la nation.

Le nombre de femmes qui travaillent hors de chez elles ne cesse de croître : en 1920 elles étaient 8 250 000 ; en 1960 elles sont 22 500 000 ; en 1970 elles seront peut-être 30 000 000. L'âge moyen de la travailleuse était, en 1920, de 28 ans, elle était généralement célibataire ; aujourd'hui, l'âge moyen est porté à 40 ans et elle est généralement mariée.

Le Bureau s'occupe non seulement de la préparation professionnelle toujours plus poussée, plus spécialisée, de l'élargissement des possibilités d'emploi vers des postes intéressants, mais de la législation qui protège le travail féminin.

Les efforts qu'il a déployés ont porté sur le salaire minimum, qui était extrêmement bas dans certains Etats, sur le salaire égal (20 Etats ont aujourd'hui le droit au salaire égal pour un travail de valeur égale), sur le maximum d'heures hebdomadaires (il est de 48 heures dans un grand nombre d'Etats), sur le jour de repos hebdomadaire, sur la durée du temps affectée au repas, sur les règlements concernant le travail de nuit.

L'originalité de cette conférence anniversaire nous semble résider dans l'organisation d'une sorte de « forum » public où trois types courants de femmes sont venus interroger un aéroport d'experts qu'on avait réunis à cette occasion : éducateurs, chefs de personnel, écrivains, spécialistes de la radio ou de la télévision, haut fonctionnaires nationaux ou internationaux, etc.

Questions et réponses constituent un scénario dont les conclusions ne sont ni prévues ni définitives et qui permettent à chacun de réfléchir et de trouver la solution de son problème individuel.

Ce thème avait été choisi pour les travaux de la conférence où les Américains, et surtout les Américaines, ont célébré en juin dernier à Washington, le quarantième anniversaire de la création du Bureau féminin (Women's Bureau), une section du Département du travail des Etats-Unis.

Ce bureau n'est pas inconnu de nos lectrices. Nous y avons souvent puisé des informations concernant l'exercice des professions féminines dans les Etats d'Amérique du Nord, et notre cadre professionnel s'est enrichi de suggestions utiles, grâce à la publication du bulletin du bureau et de ses nombreuses brochures.

La plaquette commémorative qui vient de paraître nous semble digne de l'attention de nos abonnés.

La jeune mère : Une femme qui ne désire pas travailler hors de chez elle peut-elle trouver, dans son ménage et sa vie de famille, une satisfaction actuellement suffisante ?

Réponses diverses : La jeune mère peut s'intéresser à des activités extérieures collectives, bienfaisantes et volontaires — la ménagère peut développer scientifiquement son travail, en faire une profession — l'exercice d'une occupation hors du foyer, à temps partiel, peut améliorer indirectement le rendement du travail ménager, grâce à l'élargissement de l'horizon — la jeune mère peut aussi, pour élargir cet horizon, se préparer, dans des cours du soir, par exemple, à la profession qu'elle voudrait reprendre, lorsque ses enfants seront élevés — le Bureau devrait s'appliquer à développer ces occasions de perfectionnement ou de formation professionnelles pour la jeune mère.

La femme mûre : Comment puis-je espérer trouver un emploi satisfaisant à mon âge ?

Réponses diverses : La solution sera plus facile si, comme on vient de le dire, la femme jeune a pris soin de se préparer à une profession qui soit dans ses cordes — celles qui, avant leur mariage, avaient un bon métier s'y remettent assez vite et sont très recherchées — l'expérience de la famille et du ménage qualifie de nombreuses femmes pour des emplois dans les établissements hospitaliers, ou hôteliers, il est important cependant que la femme mûre ne se soit pas laissée aller, qu'elle ait gardé une apparence soignée — souvenons-nous aussi que les procédés techniques changent si vite qu'il faut constamment rééduquer les travailleuses, il importe peu que celles-ci aient continué de pratiquer ou s'y remettent — Il est nécessaire que le Bureau fournisse à celles qui cherchent à se réemployer, des informations sûres et des conseils donnés avec tact et bienveillance.

La jeune fille qui termine ses études secondaires : faut-il accepter immédiatement un travail rémunéré, mais qui ne permettra pas d'accéder aux postes supérieurs ? Faut-il faire le sacrifice de temps et d'argent que deman-

dent les études universitaires ? Faut-il accepter de se marier tout de suite ?

Réponses diverses : Une élève très douée et qui en a les moyens doit être encouragée à faire des études universitaires — cependant, aujourd'hui, on a besoin aussi d'élèves de force moyenne qui ont acquis les méthodes universitaires, cependant cette formation ne peut être dispensée qu'à une minorité d'individus. Celles qui ne font pas d'études spécialisées sont très recherchées dans les carrières commerciales et dans l'industrie ; dès qu'il faut déployer de l'habileté manuelle, de la minutie, les femmes sont préférées aux travailleurs masculins. Or, les nouvelles industries électroniques ou atomiques réclament beaucoup de soin, de minutie et de dextérité, les femmes ne seront pas en peine de trouver l'occupation qui leur convient — quant à la question du mariage, elle ne peut être résolue que sur le plan personnel ; certaines jeunes femmes trouvent le moyen, tout en tenant leur ménage et en élevant des enfants, de continuer à se développer, à se perfectionner dans leur spécialité ; les unes n'ont pas d'ambition professionnelle et préfèrent s'installer dans leur home, d'autres veulent aider matériellement leur mari qui poursuit des études... tout dépend des conditions dans lesquelles chacune se trouve. Ce qu'il faut, c'est qu'elle aient à leur disposition des informations constamment à jour grâce aux enquêtes poursuivies par le Bureau féminin.

La conférence a ensuite rendu hommage à une série de femmes éminentes qui ont contribué, dans tous les domaines où elles sont occupées, à faire respecter les capacités féminines et à améliorer chaque jour le sort des travailleuses. Le Women's Bureau a été dirigé par plusieurs de ces personnalités, Miss Mary Andersen, Miss Frieda Miller, Mrs Alice-K. Leopold, l'actuelle directrice.

Les entretiens qui se sont déroulés au forum ont été publiés afin que ceux qui ne pouvaient y assister réfléchissent aussi aux problèmes posés.

Il nous a semblé utile de les proposer à nos lectrices.

Le magnifique bénéfice de la SAFFA 1958 est réparti

La mise au point des dispositions concernant l'utilisation du bénéfice de la Saffa 1958, qui porte sur plus de deux millions, a nécessité un travail minutieux qui vient de se terminer. Les organes responsables sont heureux de pouvoir porter aujourd'hui ces dispositions à la connaissance du public.

La plus large part de ce bénéfice, soit 60 %, est attribuée à des tâches économiques : d'une part à des bourses qui pourront être accordées aux femmes d'un certain âge, particulièrement aux veuves ou femmes divorcées qui doivent, pour une raison ou une autre, être mises à même d'exercer une profession ou d'être réintégrées dans leur profession et qui n'ont pas la possibilité d'obtenir un appui d'institutions déjà existantes, de même qu'à celles qui n'ont pas pu apprendre une profession dans leur jeunesse parce qu'elles étaient indispensables à la maison, d'autre part à l'extension des services de conseils financiers aux femmes seules. Une fondation a été créée à cet effet, dont Mlle Alice Pestalozzi, docteur en droit, Küssnacht/ZH, a pris la présidence. Les grandes organisations féminines ainsi que les organisations professionnelles sont représentées dans le conseil de fondation.

Le 12 1/2 % est alloué à une fondation pour l'étude de problèmes concernant les professions féminines. Cette fondation s'attachera tout d'abord à des recherches concernant des questions d'actualité telles que travail à temps partiel, travail professionnel des mères, réintégration des femmes dans la vie professionnelle. Sa présidente est Mlle Elisabeth Nägeli, docteur en droit, Winterthour.

Une somme égale fait l'objet d'une fondation pour l'éducation civique des femmes, que préside Mme H. Leuenberger-Köhli de Zurich. Les grandes associations féminines, les groupements politiques féminins, les associations de jeunesse entre autres font partie du conseil de fondation.

L'Institut ménager suisse qui a pour tâche d'examiner la biennature et l'utilité des machines et articles ménagers, des produits de nettoyage, etc., reçoit 15 % afin de pouvoir étendre ses services ; plus particulièrement dans le domaine de l'information des ménagères.

Il est important de relever que les fondations peuvent, pour réaliser leur programme, faire usage, non seulement du produit des intérêts des sommes qui leur sont allouées, mais aussi du capital lui-même.

Ces fondations commenceront leur activité l'année prochaine.

Après notre premier « spécial »

Des félicitations et des critiques, justifiées, ont été formulées à propos du numéro spécial paru le 26 novembre pour préparer la votation du 4 décembre 1960. Expliquons donc les conditions où nous nous trouvons :

Le « spécial » doit paraître huit jours avant une votation, sa préparation et sa publication exigent quelques jours, c'est pourquoi la votation cantonale neuchâteloise sur des crédits d'équipement, décidée très tard, n'a pu être présentée sur notre feuille. Nous en sommes désolés.

Le « spécial », pour des raisons financières, ne comporte que deux pages. On ne peut publier que deux ou trois articles signés qui, malgré les consignes, dépassent toujours la longueur prévue. Il faut donc, pour les autres articles, se contenter de « condenser » les arguments pour ou contre qui ont été envoyés, tout au long à la rédaction. De tels condensés ne sauraient être signés, l'auteur estimant qu'il lui fallait de plus longs développements. C'est pourquoi nous devions nous contenter d'une désignation vague : une opinion féminine...

Un grand afflux d'abonnés nous permettrait de publier, à l'occasion de chaque votation cantonale, un « spécial » plus intéressant parce que plus complet.

Recrivez donc et aidez-nous à recruter de nouveaux abonnés et de nouvelles abonnées !

Les responsables de nos informations politiques et féministes sont Mme G. Girard, pour le canton de Vaud ; Mme A. Wiblé, pour le canton de Genève et Mme M. Pingeon, pour le canton de Neuchâtel.

SUISSE

La deuxième conférence féminine de l'Internationale des fabricants s'est réunie à Gersau ; des représentantes de dix-neuf pays y participèrent. Trois résolutions ont trait à la thèse du « salaire égal à travail égal », à la formation professionnelle des jeunes filles et à la demande de réunion d'une conférence par le BIT sur les problèmes des salaires. (A.S.F.)

L'Union civique des femmes catholiques (STAKA) a élu une nouvelle présidente, Mme Freuler-Bühler à Bâle, en remplacement de Mme Wenzinger, nommée rédactrice de la revue « Die Schweizerin ». (A.S.F.)

L'Hôtel et restaurant Helvétia, sans alcool, à Aarau, a fêté ses 50 ans d'existence. Rappelons à cette occasion que l'exposé de Mme Leuba, présenté à la journée d'études sur le problème de l'accolisme de l'Alliance à Berne, « à temps nouveaux, habitudes nouvelles » a été publié dans le numéro de Noël de la « Petite Lumière », organe de la Ligue suisse des femmes abstinences. Il parle des devoirs des maîtresses de maison vis-à-vis de motorisés et vis-à-vis de la jeunesse. (A.S.F.)

Centre de liaison de Glaris. Mme Zimmermann-Mittlöd, femme du président de la commune, a accepté d'assumer la présidence du centre de liaison en remplacement de Mme Bachmann-Eugster, Glaris, membre fondateur du centre, qui a donné sa démission pour raison de santé. (A.S.F.)

Mieux connaître l'ONU

Sous ce titre, M. Georges Thélin, publie une étude comprenant les chapitres suivants : Introduction ; L'ONU et la paix ; la Suisse et l'ONU ; la neutralité suisse et l'ONU ; quelques autres motifs d'attention ; l'ONU et l'indépendance suisse ; conclusions.

(En vente pour le prix de 1 fr., chez Mlle M.-L. Dupuis, 15, rue Dassier, Genève, C.C.P. 1 161 82).

Pour marquer des points en Suisse alémanique...

A l'occasion de la journée de propagande féministe du 1er février vous pourrez reconnaître ou apprendre à connaître sur l'écran de télévision, à l'enseignement du « Frauenmagazine », le 28 janvier à 17 h. 30, le visage d'un certain nombre de nos conseillères générales et conseillères communales de Suisse romande.

Un heureux message de Noël pour les vieillards

L'AVS n'a que douze ans et elle a cependant une existence agitée derrière elle. Elle a déjà été révisée à quatre reprises.

Nous voici aujourd'hui à la veille de la cin-

quième révision. Trois variantes sont en discussion. Grâce à la voix prépondérante de son président, la commission de l'AVS qui assume un rôle consultatif, s'est ralliée à la variante dite « supérieure ».

A la fin de l'année, le fonds de compensation de l'AVS sera suffisamment important pour que des ressources puissent être affectées à l'amélioration des rentes.

Ce message est indiscutablement une heureuse nouvelle pour les vieillards et il convient de remercier dûment M. Saxer, directeur de l'Office fédéral des assurances sociales, pour les efforts qu'il a déployés.

Extrait vitaminceux

Bévita

pour assaisonner et tartiner

Levure vitaminceuse

Bévita

sous contrôle de l'Institut des vitamines



Ecole pédagogique privée FLORIANA

LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

Direction : E. PIOTET

● FORMATION

de gouvernantes d'enfants
de jardinières d'enfants
et d'institutrices privées

● PRÉPARATION

au diplôme intercantonal
de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous